

Commune de Billens-Hennens
Procès-verbal de l'assemblée communale du 7 mai 2011

- Assemblée communale tenue à l'abri PC de Billens à 20H00
- Présidée par M. Jean-Marie Chammartin, Syndic
- Procès-verbal établi par Mme Marie-Noëlle Gremaud, secrétaire communale

Présents : 22 citoyennes et citoyens
Tous les membres du Conseil communal
Mme Magalie Girard, Caissière communale

Monsieur le Syndic :

- salue et remercie les personnes présentes de participer à l'assemblée communale
- rappelle que la convocation a paru dans la Feuille officielle no 16 du 20 avril 2012, a été affichée aux deux piliers publics et adressée aux citoyens par un tout-ménage ainsi que sur le site internet de la commune
- présente le tractanda :
 1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 19 décembre 2011. Ne sera pas lu en assemblée, mais il peut être consulté au bureau communal durant les heures d'ouverture ou sur le site internet
 2. Comptes 2011
 - 2.1. Compte de fonctionnement
 - 2.2. Compte des investissements
 - 2.3. Rapport de la Commission financière sur la base du rapport de l'organe de révision
 - 2.4. Approbation
 3. Présentation du plan financier
 4. Divers
- constate qu'il n'y a pas de remarque sur la convocation et le tractanda
- procède à la nomination des scrutateurs : MM. Jean-Joseph Raemy et Daniel Bourqui
- déclare l'assemblée ouverte

1. **Procès-verbal de l'assemblée communale du 6 juin 2011**

Le procès-verbal n'est pas lu. Il était disponible au secrétariat communal et sur le site internet. Il n'y a pas de remarque.

M. Jean-Marie Chammartin soumet au vote le procès-verbal ; à l'unanimité, l'assemblée approuve le procès-verbal. Contre épreuve : Non 0 Abstention 0

2. **Comptes 2011**

2.1. **Compte de fonctionnement**

Projeté à l'écran, le compte de fonctionnement est présenté par M. Jean-Marie Chammartin qui commente les points particuliers et les points qui nécessitent des explications.

M. Jean-Joseph Raemy demande si les transports pour la gym ne sont pas à la charge du canton. Ces transports-là sont à la charge de la commune. Le canton assume les transports pour l'école enfantine et le CO.

M. Bernard Jorand demande si la commune a suffisamment d'eau avec ses propres sources pour gérer notre réseau, sans devoir en acheter à Romont. En cas de situation de sécheresse, nous n'avons pas toujours assez d'eau et nous devons l'acheter à la commune de Romont ou au Réseau Santé Glâne.

M. Bernard Jorand demande une explication sur le compte 900.319.00 Perte sur débiteurs. Il s'agit d'impôts irrécouvrables pour les années 2004, 2005 et 2006.

Le compte de fonctionnement présente un excédent de charge de Fr. 108'117.08. Les charges ont été bien maîtrisées, la différence provient d'une plus faible rentrée d'impôts.

2.2. **Compte des investissements**

Projeté à l'écran, le compte des investissements est présenté par M. Jean-Marie Chammartin qui commente les différents postes.

Le compte des investissements présente un excédent de produits de Fr. 15'876.45.

2.3. **Rapport de la Commission financière**

M. Daniel Bühler, Président de la Commission financière, donne lecture de leur rapport et préavise favorablement les comptes 2011 tels que présentés, sur la base du rapport de l'organe de révision la Fiduciaire Boyer. Il remercie M. Jean-Marie Chammartin et le Conseil communal pour leur disponibilité et avoir répondu à toutes leurs questions.

2.4. Approbation

M. Jean-Marie Chammartin, Syndic, soumet au vote les comptes de fonctionnement et des investissements 2011 tels que présentés.

A l'unanimité, l'assemblée approuve les comptes 2011. Contre épreuve :
Non 0 Abstention 0.

3. Présentation du plan financier

M. Jean-Marie Chammartin présente et commente le plan financier des prochaines années, qui se base uniquement sur le compte de fonctionnement. On constate toujours plus de charges pour la commune, avec notamment la réfection des homes et la réfection du Cycle d'orientation.

M. Daniel Bourqui fait remarquer qu'au vu des prévisions pour les années futures, il faudrait peut-être penser à une fusion avec Romont.

M. Marcel Bourqui fait remarquer qu'à Romont, la contribution immobilière est nettement supérieure, soit 3 0/00 contre 1 0/00 actuellement à Billens.

4. Divers

M. Jean-Marie Chammartin informe l'assemblée sur les deux points suivants :

- La pratique du paintball et du softair dans nos forêts. Ce genre d'activités n'est pas autorisé par le Service des forêts pour des raisons de conservation des forêts et de préservation d'une forêt accueillante pour tous. De telles manifestations provoquent des dommages.
- Les dégâts causés au domaine public par autrui, notamment aux panneaux de signalisation et arbres en bordure de route. Les frais de remise en état sont à la charge de la commune. Annoncer au Conseil communal tout dégât constaté.
- Dans le cadre de notre plan d'aménagement, secteur Hennens, M. Daniel Bourqui fait remarquer que la demande de permis de construire pour son beau-frère fait l'objet d'un préavis défavorable du SeCA. La parcelle se situe en nouvelle zone à Hennens, zone proposée dans le plan d'aménagement en cours d'approbation. Le Conseil communal va se battre pour garder le secteur Hennens de notre plan d'aménagement tel que proposé. Plusieurs personnes sont concernées dans ce secteur.
- Dans le cadre du projet Frifire, M. Alexandre Gremaud demande où en sont les négociations avec Romont. Le Conseil communal a eu une séance avec le Préfet le 23 avril dernier. Le Conseil communal a souci que le montant à investir pour la contribution aux équipements soit perdu avec la nouvelle loi sur les centres de renfort. Il souhaite une organisation plus rationnelle, comme une organisation unique basée sur le centre de renfort. Notre position a été transmise au Préfet.

- M. Jean-Luc Mugny demande si les nids de poule des chemins parcelaires vont être réparés. Il y a des fissures importantes sur les dalles. Il faudra établir un inventaire des réparations à effectuer sur l'ensemble des chemins parcelaires pour l'obtention de subvention.

La parole n'étant plus demandée, M. Jean-Marie Chammartin clôt cette assemblée et invite les citoyens à partager le traditionnel verre de l'amitié dans le hall d'entrée de l'abri PC.

L'assemblée est close à 21H30.

LU ET APPROUVE

La Secrétaire :

Le Syndic :